

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE D'ELNE

L'an deux mille dix-huit et le sept novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur BARNIOL Yves, Maire.

Etaient présents : M. BARNIOL Yves, Mme GARRIGUE-AUZEIL Monique, M. FERRER Jean-Michel, Mme ROSSI-LEBBOUZ Isabelle, M. FOUQUET Patrick, Mmes MITGERE Marie, LOPEZ-GIRAL Marguerite, M. JUANOLA Jean-Claude, Mme FOURNIER Angèle, M. GUISET Michel, Mme JULIAN Nadine, M. PENARANDA Thierry, Mmes ARMENGAU Letitia, RODRIGUES Nathalie, MM. JIMENEZ Rafaël, SAGUE Bruno, FAJULA Jacques, Mmes PEZIN Annie, BATLLE Brigitte, MM. CASTANIER Roland, STUBER Mathieu.

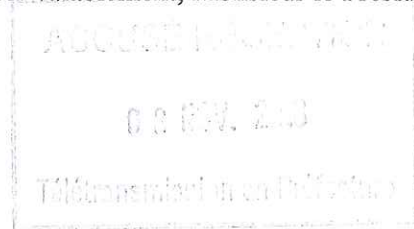
Absents ayant donné procuration : Mme JOUE-BERTRAND Roselyne à Mme ROSSI-LEBBOUZ Isabelle, M. MARTINEZ Norbert à M. JUANOLA Jean-Claude, M. PERUCHO Xavier à M. SAGUÉ Bruno, Mme BALAGUER-ANTAGNAC Fanny à Mme JULIAN Nadine, M. GARCIA Nicolas à Mme PEZIN Annie, Mme FERRER Marie à Mme BATLLE Brigitte.

Absents : MM. GAILLARD Marc, CACHIER Régis.

Secrétaire de séance : M. FERRER Jean-Michel.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

DEL11-071118	
Nomenclature :	7-2-2
	Finances Locales
	Fiscalité
	Vote des Taxes et Redevances



TARIFS 2019 - SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de maintenir, à compter du 1er Janvier 2019, les tarifs suivants :

	EUROS
* Week-end (journée ou soirée)	900,00
* Journée (en semaine) 1 jour	500,00
2 jours	700,00
3 jours	900,00
Par jour supplémentaire	140,00
* Salle Rifle + Hall bas	200,00
* Caution pour toute location	1.000,00

- **VOTE** Pour : 22

Contre : 5 (Fajula, Pezin, Castanier, Garcia, Stuber)

Toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente délibération dans les deux mois qui suivent la date de sa notification et/ou de sa publication.

À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot - 6 Rue Pitot - 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la délibération ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Elne, le 8 novembre 2018

P/Monsieur le Maire empêché,

La Première Adjointe,

Monique GARRIGUE-AUZEIL,



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE D'ELNE

L'an deux mille dix-huit et le sept novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur BARNIOL Yves, Maire.

Etaient présents : M. BARNIOL Yves, Mme GARRIGUE-AUZEIL Monique, M. FERRER Jean-Michel, Mme ROSSI-LEBBOUZ Isabelle, M. FOUQUET Patrick, Mmes MITGERE Marie, LOPEZ-GIRAL Marguerite, M. JUANOLA Jean-Claude, Mme FOURNIER Angèle, M. GUISSSET Michel, Mme JULIAN Nadine, M. PENARANDA Thierry, Mmes ARMENGAU Letitia, RODRIGUES Nathalie, MM. JIMENEZ Rafaël, SAGUE Bruno, FAJULA Jacques, Mmes PEZIN Annie, BATLLE Brigitte, MM. CASTANIER Roland, STUBER Mathieu.

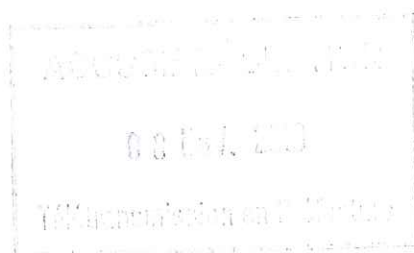
Absents ayant donné procuration : Mme JOUE-BERTRAND Roselyne à Mme ROSSI-LEBBOUZ Isabelle, M. MARTINEZ Norbert à M. JUANOLA Jean-Claude, M. PERUCHO Xavier à M. SAGUÉ Bruno, Mme BALAGUER-ANTAGNAC Fanny à Mme JULIAN Nadine, M. GARCIA Nicolas à Mme PEZIN Annie, Mme FERRER Marie à Mme BATLLE Brigitte.

Absents : MM. GAILLARD Marc, CACHIER Régis.

Secrétaire de séance : M. FERRER Jean-Michel.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

DEL12-071118	
<u>Nomenclature</u> :	7-2-2
	Finances Locales
	Fiscalité
	Vote des Taxes et Redevances



TARIFS 2019 - CHAPELLE SAINT JORDI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de maintenir, à compter du 1er Janvier 2019, les tarifs suivants :

	EUROS
<u>1/ ILLIBERIENS</u>	
* Journée	300,00
* Caution	600,00
<u>2/ EXTERIEURS</u>	
* Journée	700,00
* Caution	700,00

- **VOTE** : Pour : 22
Contre : 5 (Fajula, Pezin, Castanier, Garcia, Stuber)

Toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente délibération dans les deux mois qui suivent la date de sa notification et/ou de sa publication.

À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot - 6 Rue Pitot - 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la délibération ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

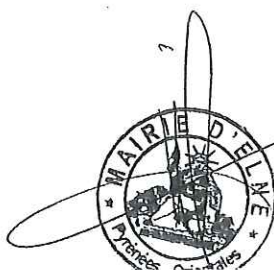
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Elne, le 8 novembre 2018

P/Monsieur le Maire empêché,

La Première Adjointe,

Monique GARRIGUE-AUZEIL,



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE D'ELNE

L'an deux mille dix-huit et le sept novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur BARNIOL Yves, Maire.

Étaient présents : M. BARNIOL Yves, Mme GARRIGUE-AUZEIL Monique, M. FERRER Jean-Michel, Mme ROSSI-LEBBOUZ Isabelle, M. FOUQUET Patrick, Mmes MITGERE Marie, LOPEZ-GIRAL Marguerite, M. JUANOLA Jean-Claude, Mme FOURNIER Angèle, M. GUISET Michel, Mme JULIAN Nadine, M. PENARANDA Thierry, Mmes ARMENGAU Letitia, RODRIGUES Nathalie, MM. JIMENEZ Rafaël, SAGUE Bruno, FAJULA Jacques, Mmes PEZIN Annie, BATLLE Brigitte, MM. CASTANIER Roland, STUBER Mathieu.

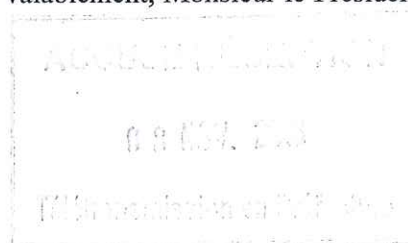
Absents ayant donné procuration : Mme JOUE-BERTRAND Roselyne à Mme ROSSI-LEBBOUZ Isabelle, M. MARTINEZ Norbert à M. JUANOLA Jean-Claude, M. PERUCHO Xavier à M. SAGUÉ Bruno, Mme BALAGUER-ANTAGNAC Fanny à Mme JULIAN Nadine, M. GARCIA Nicolas à Mme PEZIN Annie, Mme FERRER Marie à Mme BATLLE Brigitte.

Absents : MM. GAILLARD Marc, CACHIER Régis.

Secrétaire de séance : M. FERRER Jean-Michel.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

DEL13-071118	
Nomenclature :	7-2-2
	Finances Locales
	Fiscalité
	Vote des Taxes et Redevances



TARIFS 2019 – SALLES DE RÉUNION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de maintenir, à compter du 1er Janvier 2019, les tarifs suivants :

EUROS

* Location par jour	50,00
* Caution	200,00

- **VOTE** : Pour : 22
Contre : 5 (Fajula, Pezin, Castanier, Garcia, Stuber)

Toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente délibération dans les deux mois qui suivent la date de sa notification et/ou de sa publication.

À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot - 6 Rue Pitot - 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la délibération ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Elne, le 8 novembre 2018
P/Monsieur le Maire empêché,
La Première Adjointe,
Monique GARRIGUE-AUZEIL,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE D'ELNE

L'an **deux mille dix-huit** et le **sept novembre**, à **vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur BARNIOL Yves, Maire.

Etaient présents : M. BARNIOL Yves, Mme GARRIGUE-AUZEIL Monique, M. FERRER Jean-Michel, Mme ROSSI-LEBBOUZ Isabelle, M. FOUQUET Patrick, Mmes MITGERE Marie, LOPEZ-GIRAL Marguerite, M. JUANOLA Jean-Claude, Mme FOURNIER Angèle, M. GUISET Michel, Mme JULIAN Nadine, M. PENARANDA Thierry, Mmes ARMENGUET Letitia, RODRIGUES Nathalie, MM. JIMENEZ Rafaël, SAGUE Bruno, FAJULA Jacques, Mmes PEZIN Annie, BATLLE Brigitte, MM. CASTANIER Roland, STUBER Mathieu.

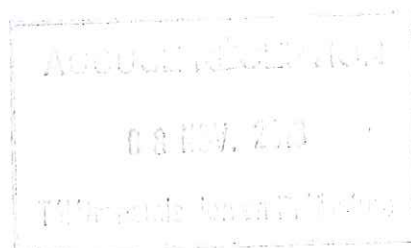
Absents ayant donné procuration : Mme JOUE-BERTRAND Roselyne à Mme ROSSI-LEBBOUZ Isabelle, M. MARTINEZ Norbert à M. JUANOLA Jean-Claude, M. PERUCHO Xavier à M. SAGUÉ Bruno, Mme BALAGUER-ANTAGNAC Fanny à Mme JULIAN Nadine, M. GARCIA Nicolas à Mme PEZIN Annie, Mme FERRER Marie à Mme BATLLE Brigitte.

Absents : MM. GAILLARD Marc, CACHIER Régis.

Secrétaire de séance : M. FERRER Jean-Michel.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

DEL14-071118	
<u>Nomenclature :</u>	7-2-2
	Finances Locales
	Fiscalité
	Vote des Taxes et Redevances



TARIFS 2019 – SALLE BOLTE (location pour réunion familiale)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de maintenir, à compter du 1er Janvier 2019, les tarifs suivants :

EUROS

* Location pour réunion familiale	70,00
* Caution	200,00

- **VOTE :** Pour : 22
Contre : 5 (Fajula, Pezin, Castanier, Garcia, Stuber)

Toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente délibération dans les deux mois qui suivent la date de sa notification et/ou de sa publication.

À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot - 6 Rue Pitot - 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la délibération ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Elne, le 8 novembre 2018

P/Monsieur le Maire empêché,

La Première Adjointe,

Monique GARRIGUE-AUZEIL,



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE D'ELNE

L'an deux mille dix-huit et le sept novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur BARNIOL Yves, Maire.

Etaient présents : M. BARNIOL Yves, Mme GARRIGUE-AUZEIL Monique, M. FERRER Jean-Michel, Mme ROSSI-LEBBOUZ Isabelle, M. FOUQUET Patrick, Mmes MITGERE Marie, LOPEZ-GIRAL Marguerite, M. JUANOLA Jean-Claude, Mme FOURNIER Angèle, M. GUISSSET Michel, Mme JULIAN Nadine, M. PENARANDA Thierry, Mmes ARMENGAU Letitia, RODRIGUES Nathalie, MM. JIMENEZ Rafaël, SAGUE Bruno, FAJULA Jacques, Mmes PEZIN Annie, BATLLE Brigitte, MM. CASTANIER Roland, STUBER Mathieu.

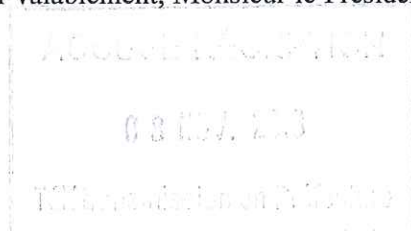
Absents ayant donné procuration : Mme JOUE-BERTRAND Roselyne à Mme ROSSI-LEBBOUZ Isabelle, M. MARTINEZ Norbert à M. JUANOLA Jean-Claude, M. PERUCHO Xavier à M. SAGUÉ Bruno, Mme BALAGUER-ANTAGNAC Fanny à Mme JULIAN Nadine, M. GARCIA Nicolas à Mme PEZIN Annie, Mme FERRER Marie à Mme BATLLE Brigitte.

Absents : MM. GAILLARD Marc, CACHIER Régis.

Secrétaire de séance : M. FERRER Jean-Michel.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

DEL16-071118	
Nomenclature :	7-2-2
	Finances Locales
	Fiscalité
	Vote des Taxes et Redevances



TARIFS 2019 – LOCATION SALLE DE CINÉMA RENÉ VAUTIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de maintenir, à compter du 1^{er} Janvier 2019, les tarifs suivants :

	EUROS
* Associations Illibériennes	150,00
* Associations Extérieures	550,00
* Caution	700,00

- **VOTE :** Pour : 22

Contre : 5 (Fajula, Pezin, Castanier, Garcia, Stuber)

Toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente délibération dans les deux mois qui suivent la date de sa notification et/ou de sa publication.

À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot - 6 Rue Pitot - 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la délibération ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Elne, le 8 novembre 2018

P/Monsieur le Maire empêché,

La Première Adjointe,

Monique GARRIGUE-AUZEIL,



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE D'ELNE

L'an deux mille dix-huit et le sept novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur BARNIOL Yves, Maire.

Etaient présents : M. BARNIOL Yves, Mme GARRIGUE-AUZEIL Monique, M. FERRER Jean-Michel, Mme ROSSI-LEBBOUZ Isabelle, M. FOUQUET Patrick, Mmes MITGERE Marie, LOPEZ-GIRAL Marguerite, M. JUANOLA Jean-Claude, Mme FOURNIER Angèle, M. GUISSSET Michel, Mme JULIAN Nadine, M. PENARANDA Thierry, Mmes ARMENGUET Letitia, RODRIGUES Nathalie, MM. JIMENEZ Rafaël, SAGUE Bruno, FAJULA Jacques, Mmes PEZIN Annie, BATLLE Brigitte, MM. CASTANIER Roland, STUBER Mathieu.

Absents ayant donné procuration : Mme JOUE-BERTRAND Roselyne à Mme ROSSI-LEBBOUZ Isabelle, M. MARTINEZ Norbert à M. JUANOLA Jean-Claude, M. PERUCHO Xavier à M. SAGUÉ Bruno, Mme BALAGUER-ANTAGNAC Fanny à Mme JULIAN Nadine, M. GARCIA Nicolas à Mme PEZIN Annie, Mme FERRER Marie à Mme BATLLE Brigitte.

Absents : MM. GAILLARD Marc, CACHIER Régis.

Secrétaire de séance : M. FERRER Jean-Michel.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

DEL15-071118	
<u>Nomenclature</u> :	7-2-2
	Finances Locales
	Fiscalité
	Vote des Taxes et Redevances

TARIFS 2019**SALLE POLYVALENTE de l' « ESPACE GAVROCHE » et HÉBERGEMENT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de maintenir à compter du 1^{er} janvier 2019, les tarifs suivants :

SALLE POLYVALENTE - LOCATION en JOURNÉE ou en SOIRÉE

- Illibériens : 150,00 €
- Extérieurs : 450,00 €
- Caution : 500,00 €

Application d'un coefficient de réduction de 0,5 pour chaque journée consécutive supplémentaire.

HÉBERGEMENT (associations, groupes, scolaires)

- Par personne et par nuitée sans petit déjeuner : 22,00 €
- Par personne et par nuitée avec petit déjeuner : 25,00 €
- Caution : 600,00 €

- **VOTE** : Pour : 22
Contre : 5 (Fajula, Pezin, Castanier, Garcia, Stuber)

Toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente délibération dans les deux mois qui suivent la date de sa notification et/ou de sa publication.

À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot - 6 Rue Pitot - 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la délibération ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Elne, le 8 novembre 2018

P/Monsieur le Maire empêché,

La Première Adjointe,

Monique GARRIGUE-AUZEIL,



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE D'ELNE

L'an deux mille dix-huit et le sept novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur BARNIOL Yves, Maire.

Étaient présents : M. BARNIOL Yves, Mme GARRIGUE-AUZEIL Monique, M. FERRER Jean-Michel, Mme ROSSI-LEBBOUZ Isabelle, M. FOUQUET Patrick, Mmes MITGERE Marie, LOPEZ-GIRAL Marguerite, M. JUANOLA Jean-Claude, Mme FOURNIER Angèle, M. GUISET Michel, Mme JULIAN Nadine, M. PENARANDA Thierry, Mmes ARMENGAU Letitia, RODRIGUES Nathalie, MM. JIMENEZ Rafaël, SAGUE Bruno, FAJULA Jacques, Mmes PEZIN Annie, BATLLE Brigitte, MM. CASTANIER Roland, STUBER Mathieu.

Absents ayant donné procuration : Mme JOUE-BERTRAND Roselyne à Mme ROSSI-LEBBOUZ Isabelle, M. MARTINEZ Norbert à M. JUANOLA Jean-Claude, M. PERUCHO Xavier à M. SAGUÉ Bruno, Mme BALAGUER-ANTAGNAC Fanny à Mme JULIAN Nadine, M. GARCIA Nicolas à Mme PEZIN Annie, Mme FERRER Marie à Mme BATLLE Brigitte.

Absents : MM. GAILLARD Marc, CACHIER Régis.

Secrétaire de séance : M. FERRER Jean-Michel.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

DEL17-071118	
<u>Nomenclature</u> :	7-2-2
	Finances Locales
	Fiscalité
	Vote des Taxes et Redevances



TARIF 2019 BILLETTERIE POUR LA SAISON THÉÂTRALE ET LES CONCERTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de maintenir, à compter du 1^{er} janvier 2019, les tarifs des spectacles comme suit :

	Tarif unique
Théâtre	7,00 € Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans
Concert	10,00 € Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans

- **VOTE** : Pour : 22

Contre : 5 (Fajula, Pezin, Castanier, Garcia, Stuber)

Toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente délibération dans les deux mois qui suivent la date de sa notification et/ou de sa publication.

À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot - 6 Rue Pitot - 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la délibération ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Elne, le 8 novembre 2018

P/ le Maire empêché,

La 1^{re} Adjointe,

Monique GARRIGUE-AUZEIL,



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE D'ELNE

L'an deux mille dix-huit et le sept novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur BARNIOL Yves, Maire.

Étaient présents : M. BARNIOL Yves, Mme GARRIGUE-AUZEIL Monique, M. FERRER Jean-Michel, Mme ROSSI-LEBBOUZ Isabelle, M. FOUQUET Patrick, Mmes MITGERE Marie, LOPEZ-GIRAL Marguerite, M. JUANOLA Jean-Claude, Mme FOURNIER Angèle, M. GUISET Michel, Mme JULIAN Nadine, M. PENARANDA Thierry, Mmes ARMENGAU Letitia, RODRIGUES Nathalie, MM. JIMENEZ Rafaël, SAGUE Bruno, FAJULA Jacques, Mmes PEZIN Annie, BATLLE Brigitte, MM. CASTANIER Roland, STUBER Mathieu.

Absents ayant donné procuration : Mme JOUE-BERTRAND Roselyne à Mme ROSSI-LEBBOUZ Isabelle, M. MARTINEZ Norbert à M. JUANOLA Jean-Claude, M. PERUCHO Xavier à M. SAGUÉ Bruno, Mme BALAGUER-ANTAGNAC Fanny à Mme JULIAN Nadine, M. GARCIA Nicolas à Mme PEZIN Annie, Mme FERRER Marie à Mme BATLLE Brigitte.

Absents : MM. GAILLARD Marc, CACHIER Régis.

Secrétaire de séance : M. FERRER Jean-Michel.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

DEL18-071118	
Nomenclature :	7-2-2
	Finances Locales
	Fiscalité
	Vote des Taxes et Redevances

TARIFS 2019 – GYMNASES DU COMPLEXE SPORTIF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de maintenir, à compter du 1er Janvier 2019, les tarifs suivants :

GRAND GYMNASSE :

- Journée 250,00 €
- ½ journée 150,00 €
- Caution 250,00 €

PETIT GYMNASSE :

- Journée 150,00 €
- ½ journée 100,00 €
- Caution 150,00 €

- **VOTE :** Pour : 22
Contre : 5 (Fajula, Pezin, Castanier, Garcia, Stuber)

Toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente délibération dans les deux mois qui suivent la date de sa notification et/ou de sa publication.

À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot - 6 Rue Pitot - 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la délibération ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Elne, le 8 novembre 2018
P/Monsieur le Maire empêché,
La Première Adjointe,
Monique GARRIGUE-AUZEIL,